

Commune de FLAGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 07 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de FLAGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TIEULIE Pierre, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : *Beugnet P. - Bony P. - Boussac C. - Couchet J.C. - Delmon E. - Domergue F. - Imbert M.C. - Lantuejoul O. - Larren C. - Laybros A. - Puech V - Tieulie P.*

Absents excusés : *Blazi M. - Coudon L. - Lacombe D.*

Date de convocation : *le 1er septembre 2015*

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Flagnac peut délibérer. Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée ; et Monsieur LANTUEJOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

<p align="center">ELARGISSEMENT DE LA VOIE ALLANT DE LA DEVIATION A MERLE ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A DANIEL LABORIE</p>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision d'élargir le chemin reliant la déviation au village de Merle.

Il explique à l'assemblée que l'acte notarié validant les échanges avec Monsieur BOUSCAL Félix est rédigé et qu'il y a lieu de régulariser l'acquisition des parcelles appartenant à Monsieur LABORIE Daniel.

Il présente le procès verbal de bornage établi par le Cabinet GETUDE en date du 03 mai 2012 et propose d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 3252 (42 m²) - 3253 (59 m²) - 3255 (133 m²) et 3257 (50 m²) d'une surface totale de 284 m² pour un euro symbolique.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cette acquisition dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à recevoir l'acte administratif ;
- Autorise Madame Marie-Claude Imbert, adjoint au maire, à signer l'acte administratif.

Ainsi délibéré à FLAGNAC les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Certifié exécutoire,

Délibération publiée le 08/09/2015

**Le Maire,
P. TIEULIE**

